## Des lacs sacrifiés pour stocker des résidus miniers

Dossier de<br/>
de /> la rédaction de H2o August 2020

L'entreprise Champion Iron dit être obligée de détruire des lacs, des ruisseaux, des milieux humides et des zones boisées pour stocker les 872 millions de tonnes de résidus qui seront produites au cours des prochaines années d'exploitation de la mine de fer du lac Bloom, située prÃ"s de Fermont. Le ministÃ"re de l'Environnement évalue que le projet pourrait ainsi affecter 38 lacs, selon les informations transmises au Devoir. Mais pour le moment, les mesures de compensation pouvant être exigées du promoteur restent à préciser.

Minerai de Fer Québec (MFQ), une filiale de la miniÃ"re australienne Champion Iron, a racheté cette mine du nord du Québec avec l'aide d'Investissement Québec en 2016, aprÃ"s l'arrêt de la production par l'ancien propriétaire, Cliffs Natural Resources. L'entreprise, qui a enregistré des revenus de 785 millions de dollars l'an dernier, espÃ"re maintenant poursuivre l'exploitation du gisement jusqu'en 2040, à raison de 15 millions de tonnes par année. Le minerai sera exporté par bateau à partir de Sept-ÃŽles. Pour la durée de vie de la mine, MFQ évalue ses "besoins d'entreposage" de résidus miniers et de stériles à 1,3 milliard de tonnes, dont 872 millions de tonnes qui devront être stockées dans de nouveaux sites situés prÃ"s de la fosse de la mine. Or, la miniÃ"re souligne que "l'espace terrestre disponible" est insuffisant. "Les différentes options étudiées dans le cadre de la variante terrestre ne seraient pas viables économiquement dans le cadre du projet", selon ce qu'on peut lire dans l'étude d'impact, dont la mise à jour présentée en 2019 totalise environ 5 000 pages. Contrairement à certains projets miniers, MFQ rejette l'idée de remplir progressivement la fosse avec les résidus. L'entreposage de résidus ou stériles dans la fosse est "contre-indiqué dans les circonstances afin de ne pas mettre en péril l'exploitation d'une ressource potentiellement exploitable dans le futur", précise l'étude d'impact, qui fera l'objet d'une séance publique d'information du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), organisée en visioconférence le 29 juillet. Les citoyens ont jusqu'au 24 aoÂ\*t pour exiger une consultation publique.

Tous les détails dans l'article de Alexandre Shields -Â Le Devoir